

Donner une bouffée d'air aux communes touchées par les conséquences du COVID-19 en autorisant temporairement des reports d'amortissements.

La crise du COVID-19 a non seulement touché de plein fouet la population mondiale mais également notre population jurassienne qui a vu ses habitudes de vie totalement changées par les mesures sanitaires.

Tout un pan de notre économie a été mis en arrêt ou travaille au ralenti depuis de nombreuses semaines ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur notre économie et les finances publiques. Le message du Gouvernement à la commission de gestion et des finances illustre l'ampleur des pertes auxquelles l'Etat et les Communes devront faire face ces prochaines années. Les pertes estimées sont colossales et tout dépendra maintenant de la durée de cette crise et de la vitesse à laquelle la reprise économique s'effectuera.

Les communes seront à leur tour fortement touchées par le manque de recettes ainsi que l'augmentation de charges induites par les conséquences du COVID. Certaines d'ailleurs n'avaient pas à ce stade une marge de manœuvre importante.

A cela s'ajoute, les nouvelles dispositions liées à l'entrée en vigueur du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) en rapport avec la mise en place des normes MCH2. En termes d'amortissements ordinaires du patrimoine administratif, ces nouvelles normes sont plus contraignantes et chargeront les comptes communaux de manière plus importantes durant cette période où les recettes viendront à manquer. Le nouveau décret entré en vigueur au 1^{er} septembre 2019 ne laisse pas, à son art. 36, en cas de situation particulière et exceptionnelle, l'opportunité de prévoir la réduction de ces amortissements dont les taux figurent à l'annexe 2 du décret.

Nous demandons une modification urgente du décret afin de donner au Gouvernement la possibilité de différer tout ou partiellement aux exigences d'amortissements de l'article 36, en cas de situation exceptionnelle et de pouvoir adopter des règles transitoires simples en vue de faire face à des situations comme celle que nous vivons actuellement.

Delémont, le 2 septembre 2020

Pour le groupe socialiste
Dominique Froidevaux